

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

6^{ème} Commission**N° CP-2018-10-6-6****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**PROGRAMME D'AMENAGEMENT 2018**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement 2018 des investissements non courants des Syndicats Mixtes de Montagne, il est proposé :

- d'accorder un montant total de 990 010 €, réparti comme suit :

o 340 000 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),

o 277 900 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),

o 372 110 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB).

- d'approuver les conventions y afférentes et d'autoriser la Présidente à les signer.

Ce rapport a fait l'objet d'avis favorables de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie lors de ses réunions en date des 21 et 28 septembre 2018.

Après plusieurs années d'investissement et compte tenu du contexte économique, environnemental et climatique, le Département a décidé en 2017, d'adopter une nouvelle politique départementale en faveur de la montagne 2018-2021, selon les axes stratégiques suivants :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activités « 4 saisons » et de stations vallées,
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- engager une réflexion pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile.

Le modèle économique devra être tourné vers des activités générant des ressources propres pour éviter la dépendance aux fonds publics et attirer les investisseurs privés.

La participation du Département est concentrée sur les périmètres d'intervention des quatre syndicats mixtes dont le Département est membre, à savoir :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB),
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),
- le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Elle portera sur des projets d'investissements non courants.

L'enveloppe annuelle maximale consacrée à cette politique s'élève à 1 M€ par an, dont la répartition est laissée à la libre appréciation des syndicats.

Pour 2018, compte tenu de son endettement, le SMIBA n'a formulé aucune demande de financement.

Le montant des aides à allouer pour l'exercice 2018 s'élève à 990 010 €, répartis en faveur de trois syndicats mixtes et dont le détail figure dans le présent rapport.

Des conventions de financement seront respectivement conclues par le Département avec les syndicats mixtes et les communautés de communes concernées, conformément aux dispositions statutaires des syndicats mixtes.

I. Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM)

1. Les opérations prévues au programme 2018

Le SMVM a défini pour 2018 les projets dont la réalisation est prioritaire. Il s'agit des travaux réglementaires d'inspection à 30 ans (I30) et de modernisation sur les deux téléskis des stations n'ayant pas encore été révisés, l'un au Schnepfenried et l'autre au Tanet.

L'I30 des téléskis est un point d'arrêt qui n'a lieu qu'une seule fois dans la vie d'un téléski. Il s'agit d'une inspection détaillée dont le but est de définir et de prendre les mesures adaptées pour assurer la sécurité de la poursuite de l'exploitation. Cette opération concerne également quelques travaux complémentaires d'entretien, de rénovation, et de mise en conformité de certains éléments.

Par ailleurs, en vue d'améliorer le système de production de la neige de culture, une seconde pompe permettant de doubler la capacité de production sera installée. L'acquisition d'un banc d'essai des enneigeurs sera également réalisée.

Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux est de 495 700 €. A l'issue de ces travaux, l'ensemble des téléskis des stations de la vallée de Munster aura été mis aux normes actuelles.

Les opérations ainsi que leur coût prévisionnel se décomposent comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Schnepfenried -Trois Fours	
I30 téléski Golf	217 627
Usine à neige (<i>Pompage extraction et banc d'essai</i>)	100 000
Tanet	
I30 téléski Schupferen	178 073
TOTAL TRANCHE 2018	495 700

2. Le plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS/ Sites	Montants subventionnables HT €	Taux de financement CD68	Subventions CD68 €	Taux de financement Com Com Munster	Subventions Com Com Munster €	Subventions Région GE €	Auto-financement SMVM €
Schnepfenried -Trois Fours							
I30 téléski Golf	217 627	75,49 %	164 284	9,19 %	20 000	23 000	10 343
Usine à neige (<i>Pompage, extraction et banc d'essai</i>)	100 000	90 %	90 000	10 %	10 000	0	0
Tanet							
I30 Schupferen	178 073	48,14 %	85 716	39,31 %	70 000	12 000	10 357
TOTAL	495 700		340 000		100 000	35 000	20 700

Pour ces opérations, le Département est sollicité à hauteur de 340 000 €.

II. Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB)

L'ambition du SMALB est notamment de consolider son positionnement de destination de loisirs d'hiver proposant une offre pluridisciplinaire dynamique adaptée à tous. Les loisirs d'été verront la poursuite des investissements avec l'accent sur le bike park par la pratique du vélo en montagne sous toutes ses formes.

1. Les opérations prévues au programme 2018

Les opérations ainsi que leur coût prévisionnel se décomposent comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Sentier thématique ludique	20 800
Sentier pieds-nus (<i>réaménagement zone d'accueil</i>)	50 000
Création de pistes bike park	13 900
Remplacement dameuse	167 700
Optimisation production neige de culture	95 000
Moteur TSD6	31 000
TOTAL TRANCHE 2018	378 400

2. Le plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement Cd 68	Subventions Cd 68 €	Taux de financement Com Com VK	Subventions Com Com VK €	Subventions autres : Région, FEDER, Massif €
Sentier thématique ludique	20 800	72 %	14 976	8 %	1 664	4 160
Sentier pieds-nus	50 000	72 %	36 000	8 %	4 000	10 000
Création de pistes bike park	13 900	72 %	10 008	8 %	1 112	2 780
Remplacement dameuse	167 700	72 %	120 744	8 %	13 416	33 540
Optimisation production neige de culture	95 000	71,87 %	68 272	8,13 %	7 728	19 000
Moteur TSD6	31 000	90 %	27 900	10 %	3 100	0
TOTAL	378 400		277 900		31 020	69 480

Pour ces opérations, le Département est sollicité à hauteur de 277 900 €.

III. Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)

Le SMMGB a conçu un projet global de restructuration de la station comprenant notamment l'amélioration des fonctions d'accueil avec le projet phare de modernisation du bâtiment d'accueil et l'amélioration du domaine de ski alpin, ainsi qu'une requalification paysagère du site.

1. Les opérations prévues au programme 2018

Les opérations ainsi que leur coût prévisionnel se décomposent comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Restructuration de la maison d'accueil <i>(MO + études)</i>	100 000
Aménagement parking « triangle » <i>(MO + études)</i>	20 000
Modernisation du système d'enneigement	60 000
Modernisation des armoires électriques	40 000
Mise en place de barrières à neige <i>(fond et alpin)</i>	45 000
Achat d'une mini pelle	15 000
Achat d'une dameuse ski de fond	157 900
TOTAL TRANCHE 2018	437 900

3. Le plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement Cd68	Subventions Cd 68 €	Taux de financement Com Com St. Amarin	Subventions Com Com St. Amarin €	Taux de financement Com Com Guebwiller	Subventions Com Com Guebwiller €
Restructuration de la maison d'accueil <i>(MO + études)</i>	100 000	90 %	90 000	5 %	5 000	5 %	5 000
Aménagement parking « triangle » <i>(MO + études)</i>	20 000	90 %	18 000	5 %	1 000	5 %	1 000
Modernisation du système d'enneigement	60 000	90 %	54 000	5 %	3 000	5 %	3 000
Modernisation des armoires électriques	40 000	90 %	36 000	5 %	2 000	5 %	2 000
Mise en place de barrières à neige <i>(fond et alpin)</i>	45 000	85,56 %	38 500	7,22 %	3 250	7,22 %	3 250
Achat d'une mini pelle	15 000	90 %	13 500	5 %	750	5 %	750
Achat dameuse ski de fond	157 900	77,34 %	122 110	11,33 %	17 895	11,33 %	17 895
TOTAL DES FINANCEMENTS	437 900		372 110		32 895		32 895

Pour ces opérations, le Département est sollicité à hauteur de 372 110 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions pour un montant global de 990 010 €, au titre du programme d'aménagement 2018 des investissements non courants des Syndicats Mixtes de montagne, telles que détaillées dans les conventions jointes au présent rapport et réparties comme suit :
 - 340 000 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 277 900 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
 - 372 110 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB).

Ces subventions seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions.

- d'approuver les conventions y afférentes, jointes au présent rapport, et de m'autoriser à les signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415, code programme 2902 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT